



Depuis 1936

REGLEMENT
et
CHARTES



Depuis 1936

SOMMAIRE

- *Règlement intérieur*
- *Charte du fair-play*
- *Membres du bureau*
- *Initiateurs / Arbitre*
- *Charte Dirigeant Jeunes*
- *Charte Joueur*
- *Charte Parent*



Depuis 1936

REGLEMENT INTERIEUR

IDENTIFICATION DU CLUB

Société Sportive de Sermaises

Rue Croix Jean Dubois

45300 SERMAISES

Fondation du club en 1936

Agréé par la Fédération Française de Football en 1958

Appartenance à la Ligue du Centre de Football et plus particulièrement au District du Loiret sous le numéro 517468

Couleur du club : Vert et blanc (vert dominant)

Tél./Fax : 02.38.39.00.25

Mail : ss.sermaises.foot@wanadoo.fr ou 517468@lcfoot.fr

Blog : sssermaisesfoot.noosblog.fr

MEMBRES DU BUREAU

Un bureau est voté à l'issue d'une Assemblée Générale de fin de saison. Le bureau directeur élu est en place pour une durée de 3 ans. Tous les ans, lors de l'Assemblée Générale, des nouveaux membres sont admis. Les membres du bureau, élus par l'Assemblée Générale, définissent par votes (secret ou à main levée) chacun des postes à pourvoir depuis celui de Président, Vice-Président, Secrétaire, Secrétaire Adjoint, Trésorier, Trésorier Adjoint jusqu'à celui de simple membre. Au bout des 3 ans, lors de l'Assemblée Générale, le Président est automatiquement démissionnaire, et par là-même, le reste du bureau également. Reste ensuite à revoter à cette même Assemblée Générale, pour les membres d'un nouveau bureau qui peuvent très bien être les mêmes que ceux du bureau démissionnaire.

REUNIONS DE BUREAU

Une réunion est planifiée toutes les 4 à 5 semaines sur convocation du secrétaire. Une absence trop souvent répétée d'un membre du bureau pourra entraîner sa radiation automatique.

Nota : Toute personne est autorisée à assister aux réunions de bureau

INSTALLATIONS SPORTIVES

Le club est doté de 2 stades municipaux de football, un datant de 1936 et l'autre de 1985. Les anciens vestiaires, route de Malesherbes, ont été refait en club house pour l'ensemble des licenciés du club. A cet endroit sont situés les éclairages du stade.

Quant au stade Rue Croix Jean Dubois, une tribune d'une quarantaine de personnes a été mise en place fin des années 80. Deux locaux, 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, faisant partie intégrante du gymnase sont laissés par la Communauté de Communes du Plateau Beauceron aux bons soins de notre Association Sportive.

LES CATEGORIES

La Société Sportive de Sermaises accepte tous les joueurs ou joueuses pouvant évoluer dans les catégories suivantes :

- U7
- U9
- U11 F
- U11
- U13
- U15 F
- U15
- U17
- U19
- Seniors Féminines
- Seniors Masculins
- Vétérans

Pour ce faire, les joueurs devront s'acquitter du montant de la licence qui est fixé chaque année par le Bureau. Cette licence permet à chaque joueur de participer à l'entraînement de sa catégorie ainsi qu'au match, si le joueur est convoqué par les dirigeants.

Selon le nombre de licenciés engagés par catégories jeunes, la Société Sportive de Sermaises, par l'intermédiaire de son Bureau, se réserve le droit de refuser l'inscription d'un ou plusieurs joueurs si elle constate que la catégorie est déjà assez représentée et que certains joueurs risquent de ne pas pouvoir participer aux rencontres.

La Société Sportive de Sermaises se réserve également le droit de refuser un joueur à sa demande d'inscription ou de réinscription si par le passé celui-ci a posé des problèmes de comportement au club de Sermaises.

ENTRAÎNEMENTS

Des jours et horaires d'entraînement sont définis en début de chaque saison. Il s'agit plus particulièrement des mardis et jeudis soirs pour les catégories U17, U19 et seniors masculins sous la conduite d'un entraîneur choisi par le club en début de saison. Les mercredis soirs pour la catégorie seniors féminines sous la conduite d'un entraîneur choisi par le club et des vendredis soirs pour la catégorie vétérans (entraînements gérés par leurs soins)

L'entraînement des catégories jeunes s'effectuant les mercredis après-midi, catégorie par catégorie sous la conduite d'éducateurs diplômés. Pendant l'hiver, pour les plus jeunes, est accordée par la Communauté de Communes du Plateau Beauceron la possibilité d'utiliser le gymnase. Donc obligation dans ce cas d'utiliser des baskets propres. Un éducateur a le droit de refuser un enfant s'il estime que celui-ci risque de détériorer en salissure le matériel mis à notre disposition par la Communauté de Communes du Plateau Beauceron.

Quelle que soit la catégorie, aucun joueur ne sera accepté à participer aux entraînements si ce dernier ne possède pas sa licence de football.

MATCHES/RENCONTRES

Pour les catégories jeunes U7, U11, U13, U15, les rencontres ont lieu les samedis après-midi ou samedi matin pour les U9, selon un calendrier de matches établi par le District du Loiret de Football. Pour la catégorie des seniors féminines, les matches se déroulent, sauf exception, le dimanche matin ; calendrier établi de la même façon par le District du Loiret de Football. Pour les catégories seniors les rencontres se déroulent les dimanches après-midi toujours selon un calendrier établi par le District du Loiret de Football. Quant aux vétérans, affiliés à une Association Loisirs « Association Foot Loisirs Vétérans Beauce Gâtinais » ; leurs rencontres sont préétablies par les dirigeants vétérans de Sermaises avec l'ensemble des clubs faisant partie intégrante de leur calendrier, et leurs matches se jouent les vendredis soirs sauf exception.

HYGIENE

Il est rappelé que des douches sont à disposition pour l'ensemble des joueurs et qu'il est vivement conseillé d'utiliser ces installations pour l'hygiène corporelle et le bien être de chacun après chaque entraînement et chaque rencontre.

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS EN DEPLACEMENT

L'accompagnement des parents pour les rencontres à l'extérieur de Sermaises, est une obligation pour les catégories jeunes. Selon un barème défini en début de chaque saison, les parents s'engagent à effectuer un certain nombre de déplacements, géré par chaque dirigeant de chaque catégorie. De plus, pour les plus petites catégories, la Société Sportive de Sermaises met à disposition des sièges auto qui sont obligatoires pour les enfants transportés par des personnes autres que leurs parents.

Nota : Chaque accompagnateur devra être en règle avec le code de la route.

RESPECT DES INSTALLATIONS

Si quelque personne était surprise à la dégradation du terrain, des buts, des abords des terrains, de la tribune, du panneau publicitaire, des vestiaires, de la buvette, c'est-à-dire des installations du club mises à la disposition de chaque joueur, la Société Sportive de Sermaises par l'intermédiaire de son bureau, se réserve le droit, selon l'importance des dégradations :

- 1. De le rappeler à l'ordre avec remise en état des dégradations*
- 2. De le suspendre un temps donné*
- 3. De l'exclure du Club avec retour de sa licence au District du Loiret de Football, et copie à la Mairie de Sermaises du courrier envoyé au District*
- 4. De porter plainte contre le ou les individus ou les parents si celui-ci est mineur, en cas de faits graves. Cette sanction entraînant inévitablement la sanction numéro 3.*

NETTOYAGE

Le nettoyage des vestiaires est réalisé tous les vendredis par une personne faisant partie du personnel SIVOM de Sermaises.

Le fait que ce nettoyage soit effectué par une personne extérieure au club n'exclut pas la responsabilité de chaque joueur ou dirigeant de garder les vestiaires propres en passant un coup de raclette après chaque rencontre ou entraînement. Si toutefois des dégradations de salissure devenaient trop importantes, le bureau se verrait dans l'obligation d'appliquer les sanctions du chapitre précédent « RESPECT DES INSTALLATIONS »

AMENDES

A compter du 1^{er} décembre 2010, la Société Sportive de Sermaises se réserve le droit par l'intermédiaire de son bureau, de faire participer financièrement les joueurs sanctionnés du club selon l'importance des faits (ces faits seront relatés par les dirigeants d'équipe). Cette participation financière s'élèvera à 75 % de celle des amendes infligées par le District et pourra être complétée par des sanctions disciplinaires comme suit :

- Avertissement envers le joueur
- Suspension du joueur pour les compétitions officielles à venir
- Radiation du joueur du club avec retour de sa licence au District du Loiret de Football et copie à la Mairie de Sermaises du courrier envoyé au District.

Quoi qu'il en soit, aucun joueur ne sera accepté à reprendre la compétition tant qu'il ne se sera pas acquitté du montant de la sanction.

FORMATIONS

La Société Sportive de Sermaises donne la possibilité, par l'intermédiaire du District du Loiret de Football, de former toute personne le désirant à des stages d'encadrement d'équipes de jeunes. Les frais de formation sont entièrement pris en charge par le club de Sermaises.

- Diplôme de jeune animateur : âge requis : 15 à 18 ans
- Stage de formation initiateur/initiatrice 1^{er} degré : plus de 18 ans
- Stage de formation initiateur/initiatrice 2^{ème} degré : être titulaire du 1^{er} degré

Seule clause : chaque personne s'engageant dans l'une de ces formations s'engage par là-même occasion à être fidèle au club pendant les 3 saisons suivant la formation.

INSCRIPTIONS EQUIPES EN TOURNOIS

Pour chacune des catégories jeunes du club, les dirigeants ont pour obligation de s'inscrire à 3 ou 4 tournois différents avec leur équipe ; ceci afin de faire participer leurs joueurs à d'autres types de rencontres que celles jouées en championnat ou en coupe ; et ainsi instaurer une mentalité d'équipe et forger un esprit de groupe sur la journée du tournoi.

Ces inscriptions à différents tournois sont faites pour que le club de football de la Société Sportive de Sermaises soit représenté dans les tournois des clubs voisins ou plus éloignés, et puisse avoir un retour d'inscription à son propre tournoi de jeunes du mois de juin.

REUNION PARENTS/JOUEURS/DIRIGEANTS

Au cours de chaque saison, la Société Sportive de Sermaises est à l'initiative de différentes réunions entre Bureau et parents, entre Bureau et Joueurs et entre Bureau et Dirigeants.

Ceci afin de pouvoir selon les discussions et échanges, améliorer d'un côté comme de l'autre, le bon déroulement et la bonne marche de notre club de football.

Depuis 1936

CHARTRE DU FAIR-PLAY

En ma qualité de joueur, d'entraîneur ou de dirigeant, je m'engage à :

- 1 - Faire de chaque rencontre sportive un moment privilégié, une sorte de fête, quelles que soient l'importance de l'enjeu et la virilité de l'affrontement.*
- 2 - Me conformer aux règles et à l'esprit du football et du sport en général*
- 3 - Respecter mes adversaires comme moi-même*
- 4 - Accepter les décisions des arbitres, sachant que, comme moi, ils ont droit à l'erreur, mais font tout pour ne pas la commettre*
- 5 - Eviter la méchanceté et les agressions dans mes actes, mes paroles ou mes écrits.*
- 6 - Ne pas user d'artifices ni de tricheries pour obtenir un succès ou un avantage*
- 7 - Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en étant conscient que mon comportement a une influence sur le public*
- 8 - Aider chacun par ma présence, mon expérience et ma compréhension*
- 9 - Porter secours à tout sportif blessé ou en difficulté*
- 10 - Me comporter en véritable ambassadeur du football et du sport ; en aidant à faire respecter autour de moi les principes ci-dessus*

Par cet engagement, je considère que je suis un vrai sportif et un digne représentant de mon club.



Depuis 1936

MEMBRES DU BUREAU SAISON 2010 - 2011

<i>Président</i>	:	<i>PECQUENARD Denis</i>
<i>Vice-Président</i>	:	<i>PIOCHON Gilbert</i>
<i>Secrétaire</i>	:	<i>CONESA Stéphanie</i>
<i>Secrétaire Adjointe</i>	:	<i>MUSSARD Christelle</i>
<i>Trésorier</i>	:	<i>MAAS Fabien</i>
<i>Trésorière adjointe</i>	:	<i>SCHILTZ Sophie</i>
<i>Membre</i>	:	<i>BARTIER Pierre</i>
<i>Membre</i>	:	<i>SCHILTZ Jean-Pierre</i>
<i>Membre</i>	:	<i>MUSSARD Thierry</i>



Depuis 1936

INITIATEURS ARBITRE

<i>GROSSEMY Cyrille</i>	<i>:</i>	<i>Ecole de Foot / Dirigeant Seniors</i>
<i>PIOCHON Cédric</i>	<i>:</i>	<i>Ecole de Foot</i>
<i>GUILLEMOT Philippe</i>	<i>:</i>	<i>Dirigeant U11</i>
<i>MAAS Fabien</i>	<i>:</i>	<i>Dirigeant U11</i>
<i>MUSSARD Thierry</i>	<i>:</i>	<i>Dirigeant Seniors Féminines</i>
<i>SCHILTZ Jean-Pierre</i>	<i>:</i>	<i>Dirigeant U15F</i>
<i>MALBRANQUE Bruno</i>	<i>:</i>	<i>Arbitre du Club</i>



CHARTRE DIRIGEANTS JEUNES

Depuis 1936

1. Je veille à l'accueil de mes joueurs dès leur entrée au stade les jours de match
2. Je veille à ce que ces derniers se donnent le bonjour par « une poignée de main » entre eux et aux autres personnes déjà présentes
3. Je veille à instaurer une discipline le temps de rentrer aux vestiaires ou de partir en déplacement
4. Je m'assure que tous mes joueurs sont présents aux départs des matches se jouant en déplacement
5. Je veille à ce que mes joueurs aient un comportement correct à domicile comme à l'extérieur, pour donner une bonne image de mon club et ce, avant, pendant et après la rencontre
6. Je veille à avoir un comportement correct et sportif lorsque je dirige mon équipe du bord de la touche
7. Je veille à ce que les remplaçants soient bien présents à mes côtés, et qu'eux seuls le soient
8. Je veille à donner mes directives de jeu sans les crier, les hurler
9. Je veille à répéter mes directives, si le joueur ne les a pas comprises. Je dois penser que si le joueur n'a pas compris, je lui ai peut-être mal expliqué
10. Je veille à ce que « tous » les joueurs de mon équipe serrent bien la main de leurs adversaires à la fin de la rencontre en signe de respect mutuel ainsi qu'à l'arbitre de la rencontre.
11. Je m'assure que tous les joueurs même adverses, retirent leurs chaussures au retour aux vestiaires à la fin du match, et qu'ils ne les lavent pas sous les douches.
12. Je veille au nettoyage du vestiaire, au rangement des maillots, shorts et ballons dans le sac
13. Je m'assure avant le retour des déplacements que tous mes joueurs soient bien montés en voiture
14. J'attends, avant de quitter le club, les parents de mon dernier joueur encore présent au stade
15. Je quitte le club après la rencontre fier de mon équipe, de mon comportement de la journée, quel que soit le résultat puisque la devise de mon club est « JOUER POUR GAGNER, MAIS SAVOIR PERDRE »



Depuis 1936

CHARTRE JOUEUR

- 1. Je veille à porter le survêtement de mon club à mon arrivée au stade les jours de match*
- 2. Dès mon arrivée, je préviens mon dirigeant de ma présence. Je le salue par une poignée de main*
- 3. Je symbolise mon bonjour à toutes les personnes présentes par une poignée de main*
- 4. Je garde un comportement correct avant, pendant et après la rencontre*
- 5. Je m'engage à respecter la charte du fair play de mon club*
- 6. Je respecte la propreté des vestiaires, je retire mes chaussures de foot après la rencontre avant de rentrer dans le vestiaire et je ne lave pas mes chaussures dans les douches*
- 7. Je quitte le club après la rencontre fier de mon comportement, de mon équipe, quel que soit le résultat puisque la devise de mon club est « JOUER POUR GAGNER, MAIS SAVOIR PERDRE »*



Depuis 1936

CHARTRE DU PARENT

- 1. Je veille à ce que mon enfant porte bien le survêtement du club lorsque je l'accompagne au stade les jours de match*
- 2. Lorsque j'assiste au match de mon enfant, je veille à l'encourager et seulement l'encourager ; ce n'est pas à moi de lui donner des consignes de jeu ; son dirigeant est là pour cela*
- 3. Sachant que le club manque de bénévoles, j'essaye d'apporter mon aide lors du goûter distribué à la fin des rencontres jouées à domicile*
- 4. Je veille à informer le dirigeant de mon enfant de notre départ du stade*
- 5. Je veille à prévenir le dirigeant de l'absence de mon enfant à une rencontre, et ceci le plus tôt possible*
- 6. Je veille à respecter cette chartre et ce quel que soit le résultat des rencontres jouées sachant que la devise du club de mon enfant est « JOUER POUR GAGNER, MAIS SAVOIR PERDRE »*